Image not found or type unknown

JE SOUHAITE ROMPRE UN CDI

Par **julie laborde**, le **09/11/2016** à **16:04**

après un apprentissage dans un centre équestre, j'ai été embauchée par la suite avec CDI debut septembre 2016
je souhaite partir à l'étranger et rompre mon CDI

si j'en parle à mon employeur et qu'il refuse et que je décide de partir malgré tout
je risque quoi , mis à part ne pas toucher le chomage ?
je suis enseignante équestre
Merci

Par **P.M.**, le **09/11/2016** à **17:21**

Bonjour,
Avant de décider d'un abandon de poste, vous pourriez démissionner mais en respectant le préavis prévu à la Convention Collective applicable, à moins que l'employeur accepte de vous dispenser de l'effectuer par écrit pour tout ou partie sinon, il pourrait vous réclamer des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés